PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

16 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le jeudi 16 septembre 2025 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseiller au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 19h30, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
4. Varia
5. Levée de la séance

167-09-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

---

168-09-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'adopter le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, présentés par la firme comptable LTML et déposés par madame Marie-Andrée Cadorette, Directrice générale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Varia

Le présent sujet est annulé.

5. Levée de la séance

169-09-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que la présente séance soit levée à 20h06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale
	Greffière - trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.